



1/ Celui qui trouve des morts doit vérifier qu'il n'y a pas de cimetière / 2. Différence entre celui qui dit qu'il va vendre un beit kor et celui qui dit qu'il va vendre à peu près un beit kor

1. Celui qui trouve des morts...

Celui qui creuse dans un champ et trouve 1 ou 2 corps peut les déterrer pour les enterrer à nouveau ailleurs car on présume qu'on les a enterrés ici ainsi que provisoirement et qu'ils n'ont pas acheté de sépulture. S'il en trouve trois, c'est interdit de déterrer si il y a entre 4 et 8 Amot entre eux. En effet il est très possible qu'il s'agisse d'un cimetière car ce sont les dimensions en vigueur (4 en largeur et 8 en longueur).

- **Kachia** : La Guémarah demande comme qui va cette Mishnah :

- o si elle va comme Tana Kama de notre Mishnah, il dit que la longueur d'une crypte est de 6 et non de 8,
- o si elle va comme Rabbi Chimone, il dit que la largeur est de 6 et non de 4.

La Guémarah répond que cette Mishnah va comme Rabbi Chimone selon le Tana dans la Baraïta qui affirme que la dimension d'une crypte est de 4x8 Amot (si on a trouvé des corps rapprochés et qu'il n'y a pas entre eux l'espace d'une crypte de 4 à 8 Amot, il est permis de les déterrer avec la terre qui est sous eux. Rabbi Chimone ben Yéhoua dit au nom de Rabbi Chimone que l'on fait comme si les corps enterrés au milieu n'étaient pas là et donc ceux aux extrémités s'en trouvent proches comme si c'était un cimetière).

- Il a été dit dans la Mishnah décrite plus haut que s'il a trouvé trois morts enterrés comme on enterre dans un cimetière, il doit vérifier sur un périmètre de 20 Amot de peur qu'il puisse trouver d'autres morts. Mais c'est difficile car
 - o si ça va comme le Tana Kama de notre Mishnah (qui dit que la longueur d'une crypte est de 6, il doit vérifier 18 Amot (les deux cryptes et la cour).
 - o si ça va comme Rabbi Chimone, il devra vérifier sur 22 Amot (car la longueur de la crypte est selon lui de 8, celle de la cour de 6, et celle de la deuxième cour de 8).

Première réponse : il vérifie 20 Amot selon l'avis des Sages qui pensent que les dimensions d'une cryptes est de 4x6 Amot et donc la diagonale fait 8 Amot (et la vérification en diagonale est préférable), et lorsqu'il vérifie 8 Amot en diagonale, il vérifie ces 8 pour la première crypte, 6 pour la cour et 6 pour la deuxième crypte (car il n'est pas nécessaire de vérifier en diagonale pour les deux cryptes lorsqu'il y a 20 Amot).

Deuxième réponse : les 20 Amot dont il s'agit suivent l'avis de Rabbi Chimone (qui pense que la longueur d'une crypte est de 8), ou bien il s'agit de mort-nés et les cryptes des mort-nés a une longueur de 6, encore 6 pour la cour et 8 pour la deuxième crypte qui font 20 (et on ne fait pas deux cryptes de mort-nés côte à côte en général).

- Il a été dit dans la Baraïta qu'il y a un différend pour le cas où il a trouvé les morts enterrés de façon rapprochée : pour le Tana Kama ce n'est pas le signe que c'est un cimetière, et pour Rabbi Chimone on considère que ceux du milieu n'existent pas et les autres sont enterrés à la façon d'un cimetière. Et c'est mis en difficulté par une Mishnah de Kilayim qui dit que si un vignoble est planté de façon à ce qu'il y ait entre chaque rangée du vignoble moins de 4 Amot, Rabbi Chimone dit que ce n'est pas un vignoble, et les Sages disent que l'on considère les rangées du milieu comme inexistantes et que c'est un vignoble. Donc la logique de chacun est renversée au regard des deux cas. Réponse : selon Rabbi Chimone il y a des fois où l'on enterre en cas de force majeure pour après déterrer ce qui n'est pas le cas pour le vignoble. Et selon les Sages, dans un vignoble on plante pour ensuite arracher les plantations qui ont mal poussé.

